



Nouvelle remise en cause de la place du concours et de la formation pour devenir enseignant.es : Faire et défaire mais pour quoi faire ?

Notre troisième ministre de l'Éducation nationale, Emmanuel Macron, vient d'annoncer vendredi 05 avril, lors d'un déplacement dans une école primaire parisienne, la fin du recrutement en Master 2 pour les professeurs des écoles dès la session 2025.

Les futur.es enseignant.es du second degré devraient également subir le même sort après avoir obtenu une licence disciplinaire et avoir suivi « *des modules additionnels permettant de s'approprier la pédagogie et une prise de contact du terrain* ». Leur formation aurait alors lieu dans les « écoles normales du XXI^e siècle », une terminologie qui fleure bon le passéisme présidentiel.

C'est surtout une façon d'évincer les universités de la formation et de pouvoir mieux formater nos futur.es collègues. Nous voulons pourtant la formation d'experts artisans-concepteurs et pas d'un métier d'exécutants-perroquets basé sur du mimétisme et des pratiques normatives.

Bien évidemment, cette décision est de nouveau imposée et ne résulte d'aucune concertation avec les syndicats. Ils n'ont pas été consultés sur ce sujet depuis plus de quatre mois.

Le chef de l'État remet donc en cause ses précédentes réformes mises en œuvre par Jean-Michel Blanquer : la création des Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation (INSPE) en 2019 puis le déplacement des épreuves du concours de la fin de la première année de Master (bac +4) à la fin de la deuxième année (bac +5). Aucun bilan ne sera tiré de cet échec qui a pourtant fortement dégradé la situation des étudiant.es et des lauréat.es du concours en les surchargeant de travail.

Avec cette nouvelle réforme, les « élèves fonctionnaires » seraient désormais en stage en Master 1 et rémunérés à la hauteur de 900 euros net (et pas 1 400 euros comme annoncé par le président de la République). Ils deviendraient fonctionnaires stagiaires avec un salaire de 1 800 euros nets en Master 2. Les périodes de stages en responsabilité seraient une aubaine pour pallier le manque d'enseignant.es titulaires et bénéficier d'une main-d'œuvre corvéable à moindre coût. La validation d'un diplôme à bac +5 resterait obligatoire pour la titularisation. Les futur.es enseignant.es seraient redevables d'un certain nombre d'années d'exercice à l'État. Une façon d'empêcher les démissions qui se multiplient notamment en début de carrière. Un rapport du Sénat de 2023 fait état de 2 836 départs d'enseignants en 2021-2022 contre 364 en 2008-2009, soit une augmentation de près de 700 % ! C'est aussi une nouvelle attaque, après le Pacte, pour remettre en cause notre statut collectif et le remplacer par des contrats individuels.

→ Le SNES-FSU conteste un concours de recrutement l'année de la L3.

Ce serait un recul dans la garantie de la maîtrise disciplinaire que doit conférer un concours qui n'est pas passé que par des étudiant.es. Celle-ci est pourtant essentielle pour l'exercice de nos métiers en collège et lycée car déterminante pour faire entrer les élèves dans les apprentissages et les aider à surmonter leurs difficultés.

Le SNES-FSU propose un plan pluriannuel de recrutement, avec le principe de pré-recrutements dès la Licence, la diversification des voies d'accès, l'entrée progressive dans le métier qui ne passe ni par le contrat ni par l'emploi des étudiant.es comme moyens d'enseignement, avec une formation après le concours à l'issue du M2, professionnalisante et à l'université.